

Paris, le 8 novembre 2009



Groupe Socialiste du Sénat

Communiqué de presse

Le groupe socialiste du Sénat se bat pied à pied pour améliorer le projet de loi relatif au statut de la Poste

Face au passage en force du Gouvernement afin d'instaurer sans véritable débat un statut de société anonyme à La Poste, le groupe socialiste du sénat poursuit, depuis une semaine de séances ininterrompues, son travail de proposition pour une Poste sauvegardée dans son statut et modernisée.

Il a ainsi réussi à faire adopter par le Sénat un amendement visant à prévoir la représentation des usagers de la Poste au sein du futur Conseil d'administration. La modernité d'une entreprise publique se mesure en effet d'abord par la place accordée aux usagers et aux représentants des territoires.

De même, il a fait adopter un amendement interdisant au Président du Conseil d'administration de détenir en parallèle des responsabilités dans d'autres entreprises, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, comme cela peut exister au sein d'autres entreprises publiques.

Il a, aussi, fait adopter un amendement permettant la reconstitution de carrière de fonctionnaires de la Poste lésés depuis plus de 15 ans dans leur reclassement.